

Date de la convocation	12/06/2026
Membres en exercice	193
Présents	112
Représentés	39

CONSEIL SYNDICAL – Extrait du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026

n°D20260618 - 06

Objet : Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Considérant que la gouvernance de Réseau31, qui procure une large autonomie aux territoires, nécessite une implication renforcée des Présidentes et Présidents des Commissions Territoriales ;

Considérant que ces missions, qui s'exerceront localement, pourront être accompagnées de délégations à l'échelle de Réseau31 ;

Considérant que l'article 5721-8 du CGCT modifié par l'article 96 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, en étendant les dispositions des articles L. 5211-12 à L. 5211-14 du CGCT aux « syndicats mixtes associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements, des régions et d'autres syndicats mixtes associant exclusivement des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions », a notamment permis, pour Réseau31, de verser des indemnités pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-Président aux Vice-Présidents ayant reçu délégation de fonction du Président du Syndicat Mixte ;

Considérant que l'indemnité de fonction est fixée en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (à titre indicatif IBTFP de 1027 points au 1^{er} janvier 2026) et suit automatiquement l'évolution de ce dernier ;

Considérant que le barème qui serait appliqué pour le Syndicat Mixte est celui qui correspond aux syndicats mixtes ouverts de plus de 200 000 habitants soit :

Indemnités maximales au 1 ^{er} janvier 2026 données à titre indicatif					
Présidents			Vice-présidents		
% max	Montant des indemnités		% max	Montant des indemnités	
	Annuel	Mensuel		Annuel	Mensuel
18,71 % de l'IBFPT de 1027 points	9 228,95 €	769,08 €	9,35 % de l'IBFPT de 1027 points	4 612,01 €	384,33 €

Considérant qu'il est proposé d'instaurer des indemnités selon le tableau ci-dessus soit :

- indemnité à taux plein pour le Président (18,71% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale),
- indemnité de 9,35% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale pour les Vice-Présidents, Présidents de Commissions Territoriales, ayant reçu délégation de fonction.

Vu le rapport et sur la proposition du Rapporteur,

Décide

Article unique : d'approuver le tableau des indemnités associées aux fonctions du Président et de chaque Vice-Président de Réseau31.

Résultat du vote	Pour	150	Abstention	1
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

Sébastien VINCINI
Président



Annexe : tableau récapitulatif

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction versées
Annexe au rapport présenté au Conseil syndical du 18 juin 2026

Nom	Prénom	Qualité	Taux IB 1027 à titre indicatif
		Président	18,71%
GEIL-GOMEZ	Sabine	Vice-Présidente en charge des ressources humaines et des relations sociales	9,35%
VOUGNY	Claire	Vice-Présidente en charge des finances	9,35%
REMY	Jean-Louis	Vice-Président en charge des achats et de l'énergie	9,35%
BOULP	Lauriane	Vice-Présidente en charge des relations usagers	9,35%
LAFONT	Céline	Vice-Présidente en charge de la qualité et de la protection de la ressource	9,35%
ROUX	Didier	Vice Président en charge de l'eau potable	9,35%
CROUX	Christian	Vice Président en charge de l'assainissement collectif	9,35%
GOJARD	Loïc	Vice-Président en charge de l'eau brute	9,35%
BATAILLE	François	Vice-Président en charge des milieux aquatiques	9,35%
BOUBE	Patrick	Vice-Président en charge de l'assainissement non collectif	9,35%
BEZIAT	Denis	Vice-Président en charge des eaux pluviales et de ruissellement	9,35%
LAGORCE	Patrice	Vice-Président en charge des prospectives	9,35%
PASCAL	Stéphane	Vice-Président en charge des démarches qualité	9,35%
LATTARD	Pierre	Vice-Président en charge du numérique	9,35%
CHALDUC	Jean	Vice-Président en charge de la stratégie patrimoniale	9,35%
CROQUETTE	Martine	Vice-Présidente en charge de la communication et des relations institutionnelles	9,35%
BOUREAU	Pascal	Vice-Président en charge de la coopération décentralisée	9,35%